



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 65

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

REVALORISATION RSA

Le RSA bénéficiera d'une revalorisation exceptionnelle de 2 % à compter de ce mardi 1er septembre 2015. Cette hausse est la troisième étape de la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans. Au total, ces trois revalorisations représentent un gain en pouvoir d'achat, pour les 2 millions de Français bénéficiant du RSA, de plus de 350 € par an pour une personne seule, et de plus de 700 € par an pour un couple avec deux enfants. S'agissant des travailleurs aux revenus modestes, la mise en place de la prime d'activité au 1er janvier 2016 viendra soutenir leurs pouvoir d'achat.

Le RSA bénéficiera d'une revalorisation exceptionnelle de 2 % à compter de ce mardi 1er septembre 2015.

Cette hausse est la troisième étape de la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans, en plus de l'inflation, décidée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté lancé en janvier 2013.

Au total, ces trois revalorisations représentent un gain en pouvoir d'achat, pour les deux millions de Français bénéficiant du RSA, de plus de 350 euros par an pour une personne seule, et de plus de 700 euros par an pour un couple avec deux enfants.

Le montant mensuel de l'aide pour une personne seule et sans ressources passera : à 524,16 euros par mois, contre 474,93 en 2012 ; à 786,24 euros par mois pour une personne seule avec un enfant, contre 712,40 en 2012 ; et à 1 100,74 euros pour un couple avec deux enfants, contre 997,36 en 2012.

Le gouvernement soutient également le pouvoir d'achat des Français dont les revenus du travail sont modestes, à travers la mise en place de la prime d'activité dès le 1er janvier 2016. Elle permettra d'accompagner plus de 5,6 millions de travailleurs qui ne bénéficient pas des prestations sociales les plus ciblées sur la pauvreté. « L'augmentation du RSA traduit ainsi l'impératif républicain d'aide aux foyers modestes ». le gouvernement reste « déterminé à agir pour éviter toute forme d'exclusion et réduire les inégalités » (M. Touraine, 28/08/15).

35 HEURES

« Il n'y aura pas de remise en cause du temps légal de travail et des 35 heures ». « Beaucoup a déjà été fait pour permettre aux entreprises de négocier des assouplissements ». « Les Français n'ont rien à faire avec les polémiques qui tirent vers le passé ». « Les vrais sujets sont l'emploi et la croissance » (PM, 28/08/15).

RAPPEL - REDEMARRAGE ECONOMIQUE

La stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi intervient après le redémarrage net de l'économie constaté depuis un an, et tout particulièrement depuis le premier semestre 2015. La croissance sur un an est de 1%, 45 000 emplois ont été créés au cours des 9 derniers mois, l'investissement et les exportations repartent à la hausse. De surcroît, le climat des affaires est au plus haut depuis 4 ans, le bâtiment entre dans une phase de redémarrage (dispositif Pinel, ...) et le tourisme connaît une année excellente (visas 48h, ...). Ces bons résultats sont une invitation pour continuer à agir.

Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse en juillet, avec 1900 personnes inscrites en catégorie A en moins par rapport à juin. On enregistre ainsi depuis deux mois une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi. **Cette stabilisation intervient après le redémarrage net de l'économie que l'on constate depuis un an, et tout particulièrement depuis le premier semestre 2015 :**

- « **La croissance sur un an est de 1%** ». Sur les seuls 6 derniers mois, elle s'établit à +0,7%, comme en Allemagne (S. Le Foll, 26/08/15).

- **Sur les 9 derniers mois, les entreprises ont créé plus de 45 000 emplois.** Sur le seul premier semestre, 27 000 emplois créés : c'est 4 fois mieux que ce que prévoyait l'Insee en juin (+ 6000 postes attendus sur le semestre).

- **Depuis janvier, l'investissement repart : il est en hausse de + 0,8% sur le premier semestre.** « Le taux de marge des entreprises a déjà repris les 2/3 du terrain perdu entre 2007 et 2012 » (M. Sapin, 14/08/15).

- **Depuis le début de l'année, « les exportations sont en hausse de +3% ».** « C'est le signe d'un regain de compétitivité » (S. Le Foll, 26/08/15). « Le déficit commercial du premier semestre 2015 est en baisse de 20 % par rapport au semestre précédent. C'est le meilleur chiffre depuis 2009 » (M. Fekl, 10/08/15).

D'autres indicateurs récents témoignent de tendances encourageantes :

- **Le climat des affaires est en août au plus haut depuis l'été 2011, et le moral des industriels est même au-delà de sa moyenne de long-terme** (respectivement à 100 et 103, indice Insee). Le climat des affaires s'améliore également dans les services et le bâtiment.

- **L'emploi intérimaire, qui est un indicateur précurseur de l'évolution de l'emploi, a continué sa progression en juillet**, avec une croissance de 2,6% : c'est un rythme de hausse similaire à celui des six premiers mois de l'année.

- **Dans le tourisme : « les tendances identifiées cet été sont excellentes », « le chiffre d'affaires des professionnels aurait augmenté de 4 à 4,5 % ».** L'action déterminée du gouvernement en la matière commence à payer, notamment grâce à la politique de visas délivrés en 48h : elle a conduit à « une hausse de 56% des visas délivrés aux Chinois et de 65% pour les Indiens » (L. Fabius, 20/08/15). Le secteur représente 7,3% du PIB et est un élément clé pour équilibrer les chiffres de notre commerce extérieur.

- **Dans le bâtiment : les ventes de logements neufs sont au plus haut depuis fin 2011, en progression de 23%** sur un an (au second trimestre 2015). C'est en particulier le témoignage du succès du dispositif d'investissement locatif Pinel. Cet indicateur s'ajoute à la hausse d'octroi de permis de construire constatée au premier trimestre, et confirme la phase de redémarrage dans laquelle se trouve le secteur du bâtiment : les perspectives s'y améliorent aussi pour les mois à venir.

Ces bons résultats sont une invitation pour continuer à agir.

NOMINATION MYRIAM EL KHOMRI

Le Président de la République a mis fin ce mercredi aux fonctions de François Rebsamen, et nommé Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social. Myriam El Khomri est une femme talentueuse, qui a réalisé un travail de grande qualité au Secrétariat d'Etat à la politique de la Ville, qui connaît parfaitement les politiques de l'emploi sur le terrain, qui incarne la jeunesse, le renouvellement politique, mais aussi à travers ce choix, l'accès des femmes aux responsabilités. Ses priorités sont claires : la bataille pour l'emploi ; la mise en place du compte personnel d'activité d'ici à 2017 ; les évolutions de la réglementation en matière de droit du travail ; et la nouvelle convention sur l'assurance chômage.

Le Président de la République, sur proposition du Premier ministre, a mis fin ce mercredi aux fonctions de François Rebsamen et nommé Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation

Professionnelle et du Dialogue social. Ses fonctions auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, seront reprises pleinement par ce dernier.

Myriam El Khomri est « une femme talentueuse », qui a réalisé un travail de grande qualité au Secrétariat d'Etat à la politique de la Ville depuis août 2014, et qui connaît parfaitement les politiques de l'emploi sur le terrain, qu'elles soient en direction de la jeunesse ou des quartiers. **Cette nomination c'est aussi le « choix [...] de la jeunesse, [...] du renouvellement » et de « l'accès des femmes aux responsabilités »** (PM, 02/09/15).

Elle « mettra toute son énergie pour ce qui est la priorité de ce quinquennat et la première attente de nos compatriotes » : l'emploi et la lutte contre le chômage (PM, 02/09/15). Car « la réalité du chômage, ce ne sont pas des chiffres et des statistiques mensuelles », ce sont avant tout des « Français et Françaises » (M. El Khomri, 02/09/15).

Le Président de la République lui a fixé « 3 grands objectifs » : « la mise en place du compte personnel d'activité », le « rapport Combrexelle sur les évolutions du Code du travail » et la nouvelle convention sur l'assurance-chômage (S. Le Foll, 02/09/15).

Elle appliquera une « méthode simple » (M. El Khomri, 02/09/15) :

- **Se nourrir « de la réalité du quotidien, sur le terrain, au plus près des habitants », dans « l'écoute, le respect et le dialogue ».** Elle rencontrera d'ailleurs « l'ensemble des partenaires sociaux dans les [...] prochains jours » (M. El Khomri, 02/09/15).

- **Être dans la continuité du travail engagé depuis 2012** : « meilleur accompagnement des chômeurs, garantie jeunes, relance de l'apprentissage, lutte contre les travailleurs détachés illégaux et le travail au noir, [...] création du compte personnel d'activité, sanctuarisation du régime des intermittents du spectacle, représentation de tous les salariés, modernisation du dialogue social, encadrement du travail du dimanche » (F. Rebsamen, 02/09/15).

MIGRANTS - PRINCIPES

La crise des migrants que traverse l'Europe donne lieu à nombre de propositions démagogiques voire irresponsables. Ceux qui réclament un Schengen 2 ne réclament bien souvent qu'un Schengen 1 que les Etats s'engagent à respecter – ce qui est déjà le cas. Marine Le Pen laisserait sans droit d'asile des gens, y compris issus de minorités, courant le risque d'être assassinés. La France, aujourd'hui, agit selon 4 principes pour apporter des réponses efficaces. La raison : les demandes de droit d'asile en France sont stables voire en légère baisse, ce qui n'enlève rien à la réalité de la crise. La fermeté : il importe de se conformer à l'application des règles. Le respect des principes et des valeurs : le droit d'asile est un droit, et doit être appliqué. La coordination européenne : c'est ce à quoi il faut travailler sans relâche.

La crise des migrants que traverse l'Europe donne lieu à nombre de propositions démagogiques voire irresponsables. La France, aujourd'hui, « agit selon 4 principes » pour apporter des réponses efficaces (S. Le Foll, 02/09/15):

- **La raison. Il n'y a pas en France d'explosion des demandes de droit d'asile,** au contraire « il y a eu en 2014 une légère baisse des demandes de droit d'asile en France, et une stabilité sur le début de l'année 2015 une stabilité ». La France est essentiellement « un pays de transit ». « Cela ne remet pas en cause la situation qu'on connaît et l'effort qui doit être fait à l'échelle européenne » (S. Le Foll, 02/09/15).

- **La fermeté. Il importe de se conformer à « l'application des règles ».** « Lorsque le droit d'asile ne s'applique pas, il est procédé au renvoi des demandeurs qui sont sur notre territoire » : « en 2014, plus de 1000 reconduites à la frontière ont été opérées », et « ce processus est toujours en cours ». « 177 filières [de trafic de clandestins] ont été démantelées en France, chiffre qui n'a jamais été atteint [auparavant]. Ce travail [...] va se poursuivre d'une manière résolue et déterminée » (S. Le Foll, 02/09/15).

- **Le respect des principes et des valeurs.** « Le droit d'asile est un droit, et il doit être appliqué » (S. Le Foll, 02/09/15) :

○ « **Marine Le Pen est horrifiée parce qu'il n'y aurait pas de mesures prises pour fermer les frontières. Mais elle n'est pas horrifiée par les milliers de morts qu'il y a dans la Méditerranée, par les assassinats qu'il y a dans**

un certain nombre de pays. Elle laisserait donc les gens sans droit d'asile alors qu'ils ont un risque d'être assassinés y compris pour des minorités » (S. Le Foll, 02/09/15).

- **La coordination européenne. Renforcement de la protection des frontières extérieures de l'UE, contrôles coordonnés et simultanés à l'intérieur, politiques d'asile harmonisées, travail avec les pays de provenance, établissement de « hot spots »** pour distinguer ceux qui relève du statut de réfugié de ceux qui sont migrants économiques irréguliers, ... : « l'objectif de la France est une action européenne coordonnée » (S. Le Foll, 02/09/15).

○ **Il faut être sérieux. « Est-ce que vous avez posé une fois la question [à ceux qui demandent un Schengen 2] de savoir ce qui différencie Schengen 1 de Schengen 2 ? J'ai compris hier que Schengen 2, [...] c'était Schengen 1 avec un engagement des Etats de respecter Schengen 1. Mais les Etats qui ont adhéré à Schengen 1 ont déjà pris l'engagement de respecter Schengen 1. »** (B. Cazeneuve, 02/09/15).

TVA SOCIALE

En 2012, le plus simple aurait été de ne pas abroger la TVA dite « sociale » de Nicolas Sarkozy. Alors que la France avait besoin de rééquilibrer d'urgence un budget laissé à la dérive, toute la responsabilité des hausses d'impôt aurait alors pu être laissée à des décisions du président précédent. Ce n'est pas ce qui a été choisi : nous avons décidé le contraire car la TVA demeure profondément injuste. Nous avons choisi « de rester fidèle à nos engagements pour trouver des solutions qui permettent à la fois de maintenir le niveau de consommation et de pouvoir relancer la croissance.

En 2012, le plus simple aurait été de ne pas abroger la TVA dite « sociale » de Nicolas Sarkozy. Alors que la France avait besoin de rééquilibrer d'urgence un budget laissé à la dérive, toute la responsabilité des hausses d'impôt aurait alors pu être laissée à « des décisions du président précédent » (S. Le Foll, 02/09/15).

« Ce n'est pas ce qui a été choisi » : nous avons décidé le contraire car la TVA demeure profondément injuste. De surcroît, « François Hollande avait fait le choix de ne pas recourir à l'augmentation de la TVA considérant à l'époque que le niveau de la croissance qui était faible, [cela aurait eu] un impact sur la consommation » (S. Le Foll, 02/09/15).

Nous avons choisi « de rester fidèle aux engagements qui étaient les nôtres pour trouver des solutions qui permettent à la fois de maintenir le niveau de consommation et de pouvoir relancer la croissance » (S. Le Foll, 02/09/15). Nous avons fait porter l'effort de redressement des comptes publics sur les personnes les plus aisées.

Lorsqu'il y a eu une hausse de TVA pour financer le CICE, celle-ci a été minime, et a de plus été accompagnée d'une baisse sur les produits de première nécessité.

Depuis la seconde partie de la mandature, nous diminuons la fiscalité : 9 millions de foyers bénéficie cette année d'une baisse de l'impôt sur le revenu.

MICHEL COMBES

Le gouvernement attend sur le sujet de la prime de départ de Michel Combes des réponses de deux institutions : l'Autorité des marchés financiers et le Haut comité de gouvernement d'entreprise qui doit regarder la régularité de ce cas. A cela s'ajoute le problème que le dirigeant de l'entreprise soit parti au milieu de processus de rapprochement avec Nokia qui est tout à fait regrettable.

Le gouvernement attend sur le sujet de la prime de départ de Michel Combes des réponses « de deux institutions : l'Autorité des marchés financiers et le Haut comité de gouvernement d'entreprise [qui] doit regarder la régularité de ce cas au regard du code Afep-Medef » (E. Macron, 02/09/15).

« Il n'est pas compréhensible ni acceptable que M. Combes prenne la décision aujourd'hui de quitter l'entreprise alors que l'opération n'est pas terminée [...] Il n'est pas normal qu'un grand dirigeant d'entreprise quitte le navire le premier. » (E. Macron 02/09/15).

C'est un départ qui manque «de respect vis-à-vis des 55 000 salariés du groupe Alcatel-Lucent. [...] il faut que les dirigeants d'entreprises comme les politiques prennent conscience que nous sommes collectivement responsables dans ce genre d'affaires » (E. Macron 02/09/15).

COLLABORATEURS OCCASIONNELS SERVICE PUBLIC

Parce que le ministère de la Justice doit être exemplaire, dès 2012, la garde des Sceaux a pris à bras le corps le sujet de l'emploi par son ministère de 40 000 collaborateurs occasionnels du service public non déclarés. Christiane Taubira est la première à traiter ce problème connu depuis les années 2000 : une mission conjointe du ministère des Finances, de la Justice et des Affaires sociales a remis un rapport à l'été 2014. Depuis, le gouvernement travaille à la mise en œuvre de ses préconisations. Le portail Chorus a été créé pour connaître le nombre des collaborateurs concernés et faciliter le paiement des sommes qui leur sont dûes. Un décret précisera en début d'année 2016 les cas dans lesquels existe un recours à des collaborateurs occasionnels et ceux dans lesquels existe une prestation de service, cas dans lesquels seule est due la TVA, régulièrement acquittée à ce jour. La régularisation du paiement des cotisations sociales aura lieu à partir de 2016.

Le gouvernement a la volonté d'agir et, dès 2012, a pris « à bras le corps » le sujet de l'emploi par le ministère de la Justice de 40 000 collaborateurs occasionnels du service public non déclarés. « Le ministère de la Justice doit être exemplaire » (C. Taubira, 02/09/15).

La Garde des sceaux est « la première à avoir pris le problème en charge », alors que ce problème connu depuis les années 2000 (C. Taubira, 02/09/15) :

- « Une mission conjointe des inspections générales des Finances, des Services judiciaires et des Affaires sociales a été diligentée ». Elle « a remis son rapport à l'été 2014 » ;

- « Depuis nous travaillons sur les préconisations de ce rapport que nous mettons en œuvre » :

○ **Le portail Chorus a été créé pour connaître le nombre des collaborateurs concernés et faciliter le paiement des sommes qui leur sont dues.** « Parce qu'il y a une différence à faire entre les personnes qui accomplissent des missions occasionnelles et les sociétés de prestation de services » : « pour les personnes qui accomplissent une mission occasionnelle, il y a une rémunération et donc une déclaration et les prestations de sécurité sociale » ; « pour les prestations de service, c'est la TVA ».

○ **Un décret précisera en début d'année 2016 les cas dans lesquels existe un recours à des collaborateurs occasionnels et ceux dans lesquels existe une prestation de service.**

MISE A JOUR - PRIMES DEPART – MICHEL COMBES

Le gouvernement a demandé au Haut comité du gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF de se saisir des conditions de rémunération et de départ de M. Combes. Il attend désormais son avis ainsi que celui de l'AMF, pour que l'entreprise puisse en tirer toutes les conséquences. Il faut faire preuve d'un peu de bon sens, et il en manque beaucoup ici. Il faut aussi respecter les règles. Cela ne doit pas par ailleurs nous faire dévier de notre objectif essentiel sur Alcatel Lucent : réussir le rapprochement avec Nokia pour créer un champion européen des télécoms.

Dans le cadre de son départ de la direction du groupe franco-américain Alcatel-Lucent, Michel Combes pourrait toucher près de 14 M€ sur 3 ans grâce à diverses primes. « A un moment donné il faut un peu de bon sens, un peu de mesure, un peu de retenue » : en l'occurrence Michel Combes « n'en a pas eu » (M. Sapin, 31/08/15).

Aussi Emmanuel Macron a-t-il reçu ce mardi le nouveau PDG d'Alcatel, Philippe Camus, afin de discuter des conditions de rémunération et de départ de Michel Combes.

Il a au nom du gouvernement manifesté son mécontentement sur la décision de M. Combes de quitter l'entreprise prématurément avant la finalisation du rapprochement avec Nokia.

Il a également demandé au Haut comité du gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF de se saisir des conditions de rémunération et de départ de M. Combes.

Le gouvernement attend désormais que l'AMF et le Haut Comité du gouvernement d'entreprise rendent leur avis afin que l'entreprise puisse en tirer toutes les conséquences.

Cela ne doit pas par ailleurs nous faire dévier de notre objectif essentiel sur Alcatel Lucent : à savoir réussir le rapprochement avec Nokia qui doit créer un champion européen des télécoms.

Source : Porte-parolat du Gouvernement – 02/9/2015